

À retenir

Mouche de l'olive : le nombre d'insectes piégés a sensiblement augmenté sur l'ensemble des parcelles de référence du réseau et un pic a été atteint. Le vol se poursuit en s'atténuant. Le risque de dégâts correspond au développement larvaire à l'intérieur du fruit.

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) → Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

La période correspondant à la chute physiologique est terminée. Les olives poursuivent leur phase de **grossissement** et le **durcissement du noyau** est en cours.

On estime qu'un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.



Photo 1 : Grossissement des olives

• MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE (= DACUS OLEAE)

Biologie : au cours du vol de cette première génération des pontes ont pu avoir lieu. **L'œuf** pourra éclore après 2-3 jours d'**incubation** suivis du **développement larvaire** qui s'échelonne sur une douzaine de jours.

Observations : le taux de capture du vol de la 1^{ère} génération, plutôt faible en début de saison, a sensiblement augmenté à la faveur des pluies orageuses enregistrées à la mi-juillet (cf tableau1).



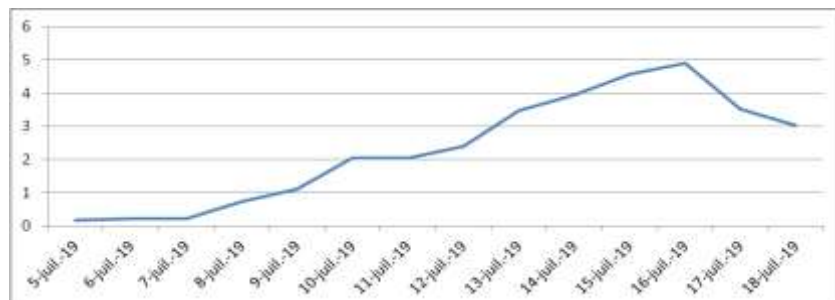
Photo 2 : mouche de l'olive en train de pondre

Tab1-Hauteur des précipitations en mm (source Meteo France)

	Calvi	Alistro	Pietralba	Cap Corse	Oletta
14 juillet 2019	-	2mm	7,8mm	4,9mm	-
15 juillet 2019	7,8mm	14mm	61,2mm	39,8mm	27,4mm

D'après le graphique1 ci-dessous, un pic de 5 mouches par jour a été atteint autour du 16 juillet dans les parcelles situées à moins de 150 mètres d'altitude. Depuis les captures tendent à diminuer, annonçant l'approche de la fin du vol. Les premières traces de piqûres sur olives ont été constatées cette semaine sans que les dépôts d'œuf n'aient encore pu être confirmés.

Graph1-Moyenne du nombre de mouches capturées par piège et par jour dans les parcelles d'observation de la zone d'altitude < 150 mètres



SOMMAIRE

Stade
phénologique
Mouche de l'olive
Dalmaticose
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE et
rédactrice : Frédérique
CECCALDI, CA2B



Partenaires : exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Pierre ACQUAVIVA
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<https://corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

Évaluation du risque de ponte et de développement larvaire : **moyen à élevé** dans les parcelles où les seuils sont atteints ou dépassés et lorsque les températures sont inférieures à 28°C en fin de journée.

Seuils indicateurs de risque :

- **Insectes capturés** : 5 mouches par piège et par jour pour le piège alimentaire.
- **Dégâts observés** : 3 % d'olives piquées entre le 1^{er} et le 2^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.

Gestion du risque : privilégier les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle* et les méthodes alternatives de protection de l'olive, en combinant par exemple le recours à un système de "pièges à insectes" et l'emploi d'une barrière naturelle d'origine minérale telle que l'argile blanche.

*Ces produits sont composés de substances naturelles, téléchargez la [liste officielle](#) sur le site d'EcophytoPIC.

• DALMATICOSE (= LÈPRE DE L'OLIVE) – *SPHAEROPSIS DALMATICA* (= *MACROPHOMA DALMATICA*)

Biologie : il s'agit d'un champignon dont la dispersion se fait par l'eau de pluie, le vent, les insectes et qui affecte les fruits. L'évolution de cette maladie est en étroite corrélation avec les attaques des diptères *Bactrocera oleae* (mouche de l'olive) et *Prolasioptera berlesiana* Paoli (Cécidomyie des olives*).

Observation : des dégâts sur olives sont observés avec une importance variable selon les vergers. Ils correspondent à une lésion plus ou moins circulaires avec une dépression au centre. Les fruits présentant ces symptômes vont noircir, se nécroser et finiront par tomber.

Évaluation du risque : **élevé** en cas de présence du champignon dans la parcelle conjuguée à des blessures sur l'épiderme de l'olive. La maladie affectera **exclusivement les fruits encore verts**.

Gestion du risque : le seul moyen d'éviter les contaminations est de protéger les fruits des piqûres de ponte de la mouche de l'olive.



Photo 3 : Dégâts dus au champignon

• Cécidomyie des olives – *Prolasioptera berlesiana* Paoli

Biologie : les femelles fécondées pondent dans les olives déjà attaquées par la mouche de l'olive, en profitant du trou de ponte de cette dernière. La larve nouveau-née s'attaque à l'œuf de *B. oleae* qu'elle vide de son contenu par succion. En même temps le champignon *Sphaeropsis dalmatica* introduit par la femelle de la Cécidomyie au moment de la ponte se développe : une tache ovale caractéristique apparaît alors à la surface de l'olive.

Observation : les adultes sont très petits (2 mm de long). L'examen d'olives présentant une tache nécrosée peut permettre d'observer la larve de Cécidomyie à l'intérieur du fruit.

Le statut de cette Cécidomyie est curieux :




- C'est un **ravageur** agissant essentiellement *via* le champignon transporté.
- C'est un **auxiliaire** car sa larve détruit beaucoup de larves de *B. oleae*.



Source :
HYPP Zoologie



Photo 4 : Larve

	Lundi 22 juillet	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet	Vendredi 26 juillet	Samedi 27 juillet	Dimanche 28 juillet	Lundi 29 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps ensoleillé. Vent d'Est à Sud-Est localement modéré. Hausse des températures		Journée ensoleillée hausse des températures jeudi		Beau temps sec et ensoleillé ; vent d'Ouest modéré sur le Cap Corse		Pas de changement	

Pour la période de jeudi à dimanche, l'indice de confiance de la prévision est de 3/5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Bractocera dorsalis

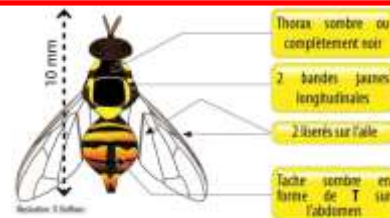
Bactrocera dorsalis est une mouche des fruits tropicale, appelée communément «mouche orientale des fruits» qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'avocat, la mangue et la papaye mais l'espèce s'en prend aussi au citron, goyave, banane, nêfle du Japon, tomate, cerise de Cayenne, fruit de la passion, kaki, ananas, pêche, poire, abricot, figue et café. **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.

Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>



En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concerné.

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.